

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)  
☎ : 03.88.50.00.29.  
☎ : 03.88.48.77.81.



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **15**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **15**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **11**

**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 27 février 2012**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

## Membres présents. :

**M. les Adjoints** : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux** : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ - Rémy KAISER -  
Nilangela KREMPP - Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN -.

## Membres absents excusés:

Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,  
M. Julien MULLER – Gérard DIOM – Christian FRIEDRICH et Cathie KRUST, Conseillers Municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Rémy KAISER, Secrétaire de Séance,

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2012** **N° 101/12.**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**  
**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'approuver** le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2012.

## **Point 2 : SIVOM : rapport d'activité 2010** **N° 102/12.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,

**VU** le rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Molsheim – Mutzig et Environs,

**VU** la délibération du 21 décembre 2011 n° 11 - 20 du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Molsheim – Mutzig et Environs approuvant le rapport annuel d'activité 2010,

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**1 - d'approuver** le rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Molsheim – Mutzig et Environs

- 2 - de transmettre la présente délibération à :
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Molsheim – Mutzig et Environs

**Point 3 : Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig : CCRMM : N° 103-A/12. Rapport d'activité 2010**

**Le Conseil Municipal,**

- VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,
- VU le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig,
- VU la délibération du 21 décembre 2011 n° 11 - 88 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig approuvant le rapport annuel d'activité 2010,

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 - d'approuver le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- 2 - de transmettre la présente délibération à :
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

**N° 103-B/12. Extension du périmètre**

**Le Conseil Municipal,**

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des Statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
  - VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
  - VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
  - VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
  - VU la délibération du 14 décembre 2011 du Conseil Municipal de la Commune de STILL demandant son adhésion à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
  - VU la délibération n° 11-86 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes en date du 21 décembre 2011, acceptant l'extension de son périmètre à la Commune de STILL ;
  - VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 ;
  - VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale
  - VU subsidiairement le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal pour le Bas-Rhin établi dans le cadre de cette loi ;
- SUR** proposition de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

**d'accepter**

- 1- **d'accepter l'adhésion de la Commune de STILL à la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig,**
- 2- **de transmettre la présente délibération à**
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig

## **N° 103-C/12. Modification des Statuts de la Communauté des Communes**

### **Le Conseil Municipal,**

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des Statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU sa délibération du 27 février 2012 n° 103-B/12 acceptant l'adhésion de la Commune de STILL à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim- Mutzig », constituant une modification statutaire importante de ladite Communauté de Communes ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- VU la délibération n° 17-87 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes en date du 21 décembre 2011 adoptant ses nouveaux statuts ;
- VU dans ce contexte, la rédaction de ces nouveaux statuts intégrant les modifications susvisées ;
- SUR proposition de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 - **d'adopter les NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig** tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

- 2 - de transmettre la présente délibération à
  - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig

#### **Point 4 : Subvention exceptionnelle pour voyage scolaire :**

##### **N° 104-A/12. Collège Rembrandt Bugatti**

###### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la demande du 9 décembre 2011 du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 5<sup>ème</sup> EE qui participeront à un voyage scolaire à Paris du 13 mai 2012 au 14 mai 2012 – un jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - d'allouer une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - de notifier la présente à :
  - Mme la Trésorière de Mutzig,
  - M. le Principal du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim

##### **N° 104-B/12. Institution La Providence : Section Collège**

###### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la demande du 23 février 2012 de l'Institution la Providence de Strasbourg sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 4<sup>ème</sup> latinistes qui participeront à un voyage culturel à Rome du 12 mars 2012 au 16 mars 2012 – un jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - d'allouer une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés à l'Institution la Providence : section Collège de Strasbourg compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - de notifier la présente à :
  - Mme la Trésorière de Mutzig,
  - M. ou Mme le Directeur de l'Institution la Providence de Strasbourg

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**



**Jean-Louis WIETRICH**

**Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 27 février 2012****Point 5 : Divers****Périscolaire : Les Souriceaux :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi, 11 février 2012 une réunion s'est tenue en Mairie avec les responsables de l'Association « Les Souriceaux » en charge du périscolaire et la Municipalité.

M. David STANISSIERE, Président de l'Association a mis en avant que ce service aux parents fonctionnait bien mais que faute de financement, son avenir ne sera pas pérenne. Pour boucler leur budget bien qu'ayant fait des efforts drastiques, il leur manque encore 3.500,00 €

M. le Maire précise au Conseil qu'il faudra prévoir une subvention de 3.500,00 € au budget primitif de l'exercice 2012 afin de permettre à l'association « Les Souriceaux » de prendre en charge « le périscolaire ».

A défaut, et à titre d'exemple un tel service aux parents coûte à la Commune d'Altorf environ 23.000,00 €, somme qui grèverait notre budget communal. (service qui devra avoir l'aval de la Caisse d'Allocations Familiales et qui suppose une structure beaucoup plus lourde)

**Contrat de maîtrise d'œuvre :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau d'Etudes ATF d'OBERHAUSBERGEN a présenté sa première facture d'un montant de 14.479.43 € et qu'il s'agit d'un acompte. La facture ne sera pas payée immédiatement car le coût d'objectif n'a pas encore été défini. Le Conseil Municipal a lors de sa séance du 18 avril 2011 retenu ce bureau d'étude sur la base d'un taux de 4,8% du montant hors taxes des travaux, le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 7 juin 2011 - M. le Maire et l'adjoint Jean-Sébastien SCHELL vont rencontrer les responsables de ce bureau d'études pour réajuster cette facture par rapport au contrat initial et voir ensemble les améliorations, suggestions à faire au projet d'aménagement définitif de la rue de Rosenwiller.

**Nouveau :**

Un nouveau traiteur s'est installé et a ouvert ce jour dans l'ancienne boucherie charcuterie HEIMBURGER Place de la Liberté à Gresswiller.